



## Note technique :

### Comment l'association Hermione – La Fayette a-t-elle assuré la bonne exécution de la construction de *L'Hermione* de 1997 à 2014 ?

#### Préambule

A toutes les étapes de la construction de la frégate, l'organisme certificateur de référence dans la construction navale Bureau Veritas (BV) a assuré des visites de suivi de chantier. Ces visites avaient pour objectif de surveiller la bonne exécution des travaux et le cas échéant de pointer les problèmes constatés. Les comptes-rendus produits à la suite de ces visites régulières ont été pris en considération pour procéder à des actions correctives dès qu'il le fallait.

En sus de l'expertise des charpentiers constructeurs et des contrôles du BV, un collège de plusieurs charpentiers indépendants a suivi en permanence les conceptions et les mises en œuvre, tout au long de la construction du navire.

#### Jalons issus des archives de l'Association

Voici quelques jalons de ces visites, présents dans les archives de l'association :

- 08/06/2000 : Mention du Bureau Veritas pour une mission d'examen des plans du navire
- 03/12/2007 : Le Bureau Veritas est sollicité pour une mission de « surveillance de construction » en vue d'une « attestation de structure de coque » nécessaire pour l'obtention du Certificat de Franc Bord International. Le chef de projet (Yacht Concept) travaille à rendre la mission du BV plus cadrée et mieux définie. Le représentant du BV propose d'effectuer des « visites de construction au rythme d'une par mois. »
- 04/01/2008 : premier compte-rendu du BV de suivi de la construction. Les rapports de suivi, très concis, listent les problèmes, leur résolution ou non-résolution.
- 21/03/2008 : l'association demande officiellement un contrat de mission du BV pour l'« approbation des plans » et le « suivi de la construction » (donc validation de la conception et de la réalisation du chantier). Le cadre légal du navire n'est pas encore finalisé car la « division 244 », qui devra en édicter les règles, est en cours de rédaction. Le rythme des visites est mensuel.
- 20/02/2009 : l'association demande en sus les missions de délivrance d'un certificat de stabilité et de franc bord du navire. Un devis des missions à réaliser est établi par le BV le 17/03/2009.
- 11/05/2009 : un contrat est signé avec le BV pour ses différentes missions :
  - o Délivrance du certificat national de franc bord
  - o Délivrance de l'attestation de visite de construction
  - o Visa des plans de structure générale de la coque
  - o Visa du dossier de stabilité du navire
- 09/04/2013 : attestation finale de visite de la construction : ce document certifie que la construction a été inspectée et jugée satisfaisante par le BV.
- 06/06/2014 : validation du dossier de stabilité par le BV
- 20/09/2014 : premier certificat de franc bord du navire avant son départ pour les essais en mer.

Depuis 2015, *L'Hermione* a toujours conservé son certificat de franc bord, qui nécessite un renouvellement annuel à la suite d'une inspection par le BV, soit à flot, soit à sec.